

procès-verbal certifié conforme à l'original.
le 17/10/2025 le président 

NAYS PRESTIGE MOTORS

Société par Actions Simplifiée au capital de 500 €

Siège social : 20 rue du Bois l'Abbé 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

RCS CRETEIL 908 741 044

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 17 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept octobre à dix heures, les associés de la société NAYS PRESTIGE MOTORS, Société par Actions Simplifiée au capital de 500 €, se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social sur convocation régulière, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Démission de la Présidente en exercice
2. Nomination d'un nouveau Président
3. Transfert du siège social
4. Approbation de la cession d'actions
5. Modification de l'objet social
6. Changement de dénomination sociale
7. Pouvoirs pour formalités

Présents ou représentés :

-Sabrina Dulio

-Nays OUAMARA

Représentant 100 % du capital social

-Mustafa EL KADDOURI est présent comme président entrant et nouvel actionnaire

La présidence de la séance est assurée par Madame Sabrina DULIO, Présidente sortante, qui constate que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer.

1. DÉMISSION DE LA PRÉSIDENTE

Madame Sabrina DULIO, demeurant 79 avenue du Nord, 93360 Neuilly-Plaisance, fait part à l'assemblée de sa décision de démissionner de ses fonctions de Présidente de la société, à compter de ce jour.

L'assemblée prend acte de cette démission et la remercie pour la gestion accomplie.

2. NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT

L'assemblée décide de nommer en qualité de Président de la société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

Monsieur Mustafa EL KADDOURI, né le 19 mai 1979 à Ivry-sur-Seine (94), de nationalité française, demeurant 52 rue Camille Desmoulins, 94230 Cachan.

Le nouveau Président déclare accepter ses fonctions et atteste ne faire l'objet d'aucune interdiction ou condamnation susceptible d'y faire obstacle.

3. TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du :

20 rue du Bois l'Abbé 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

au

3 boulevard Georges Méliès, 94350 Villiers-sur-Marne à compter du 17 octobre 2025.

En conséquence, l'article des statuts relatif au siège social est modifié en ce sens.

4. APPROBATION DE LA CESSION D'ACTIONS

L'assemblée prend acte de la cession de 175 actions appartenant à Madame Sabrina DULIO au profit de Monsieur Mustafa EL KADDOURI, au prix de 175 euros, effective le 17 octobre 2025.

L'assemblée prend acte de la cession de 165 actions appartenant à Monsieur Nays OUAMARA au profit de Monsieur Mustafa EL KADDOURI, au prix de 165 euros, effective le 17 octobre 2025.

L'assemblée approuve la cession et autorise la mise à jour du registre des mouvements de titres.

5. Modification de l'objet social

Le Président expose que l'objet social actuel de la société est rédigé comme suit :

M.E

N.O

SD

Achats Ventes Location sans chauffeur de véhicules et pièces détachées
Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe
La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

Afin d'élargir les activités de la société, il est proposé de modifier l'article relatif à l'objet social, qui sera désormais rédigé comme suit :

La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger : Le financement, la location courte et longue durée de tous matériels de transport et plus particulièrement de véhicules automobiles et utilitaires ; Le financement, la location courte et longue durée d'équipements pour le bâtiment et les travaux publics et industriels, de machines de bureau et de matériel informatique, d'équipement et matériel industriel et agricole ; Le financement, la location, le leasing de tous les équipements ayant attrait aux énergies renouvelables pour particuliers et professionnels ; Le négoce, l'achat-vente, l'import-export, l'entretien, la réparation en relation avec l'objet social ; La gestion des contrats de franchise et de concession se rapportant à l'objet social ; Le développement, la communication et l'animation du réseau et des activités périphériques, le développement d'un réseau de partenaires,
Avoir un impact sociétal et environnemental positif et significatif, dans le cadre de ses activités commerciales et opérationnelles,

La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

La société peut agir directement, ou indirectement, seule ou en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés. Elle peut réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son Objet Social.

Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe

L'Assemblée adopte cette résolution à l'unanimité.

L'Article 2 des statuts est modifié en conséquence

6.CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société qui devient :
EARTHLEASE CAPITAL.

L'Article 3 des statuts est modifié en conséquence

POUVOIRS POUR FORMALITÉS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales de dépôt, de publicité et d'inscription modificative auprès du greffe du tribunal de commerce compétent.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

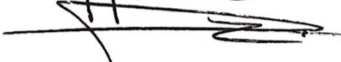
Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures.

Fait à Villiers-sur-Marne, le 17 octobre 2025.

La Présidente sortante

Sabrina DULIO

lu et approuvé


lu et approuvé


Le Président entrant

lu et approuvé



Mustafa EL KADDOURI

*Bon pour acceptation des fonctions
de président.*

